

2<sup>ème</sup> édition  
Du 1<sup>er</sup> au 16 octobre 2020

## **— Octobre 2020, deuxième édition d'Octobre, mois de la justice amiable** **Une initiative normande pour promouvoir les modes amiables de règlement des différends et former les professionnels de justice.**

En 2019, la première édition d'Octobre, mois de la justice amiable réunissait plus de 320 avocats hauts-normands, soit près de 30% des effectifs des Barreaux de Dieppe, Evreux, Le Havre et Rouen. En 2020, malgré les difficultés liées au Coronavirus, les Centres de médiation et de justice amiable de ces 4 barreaux maintiennent l'événement dont la pertinence se justifie avec plus d'acuité encore !

En 2020 l'institution judiciaire, déjà habituellement à bout de souffle, a subi un KO technique. Les justiciables et les acteurs économiques, déjà aux prises avec des soucis majeurs de sécurité sanitaire pour certains et de survie pour d'autres, n'ont ni les moyens ni l'énergie d'assumer en sus l'aléa judiciaire et le temps du procès. En présence de conflits, ils demanderont des réponses rapides, sécurisées et auxquelles ils seront étroitement associés.

C'est aussi en 2020 que la réforme de la procédure civile a imposé, à peine d'irrecevabilité, un préalable obligatoire de mode amiable de résolution de certains conflits avant toute saisine en justice. Nul doute que ce principe va se généraliser à d'autres contentieux dans un proche avenir.

*« Nous avons à cœur de préparer les avocats à être force de proposition durant cette phase éminemment délicate. Les avocats sont déjà très concurrencés. Ils ont pourtant tous les atouts pour se démarquer, mais l'opinion publique continue à les cantonner au procès. Le choix de nos actions de 2020 a pour objectif de changer cette image au sein de la profession mais aussi en-dehors, notamment dans les entreprises.»*

**Marie-Paule Voisin Dambry**, Présidente du Centre de la Justice Amiable de Dieppe, **Laurence de Palma**, Présidente du Centre de la Médiation du Barreau d'Evreux, **Agnès Chanson**, Présidente du Centre de Justice Amiable du Havre, **Eric Baudeau**, Président du Centre de Médiation du Barreau de Rouen

### **Des moments d'échanges pluridisciplinaires et protéiformes**

Sous forme de conférences, débats ou ateliers pratiques, ces formations mettent à l'honneur toutes les pratiques de la justice amiable : la médiation, le droit collaboratif, les procédures participatives, etc. Avocats, magistrats, étudiants, professionnels de justice mais aussi assureurs en protection juridique ou chefs d'entreprise sont invités à y participer. Plusieurs actions pourront d'ailleurs être suivies à distance.

#### **Au programme :**

- « Regard du psychologue sur la résolution amiable du conflit-action en Droit de la famille » le 07/10 au Havre,
- « La médiation dématérialisée, une solution d'avenir ? » le 12/10 à Rouen,
- « Le rôle de l'avocat en médiation : comment bien accompagner son client ? » le 15/10 à Rouen,
- « La médiation, une opportunité pour mon entreprise ? » le 16/10 à Rouen.

Cette deuxième édition d'Octobre, mois de la justice amiable marquera également le lancement d'une nouvelle session de formation certifiante au processus collaboratif avec l'AFPC, à l'issue de laquelle les avocats participants seront habilités à pratiquer le Droit collaboratif.

### **Comment participer ?**

**Toutes les personnes intéressées peuvent s'inscrire auprès de [contact@moisdelajusticeamiable.fr](mailto:contact@moisdelajusticeamiable.fr) ou des Centres de Médiation et/ou de Justice Amiable de leur Barreau.**

**Plus d'informations :** Facebook @moisdelajusticeamiable

#### **Contact presse à Dieppe :**

Marie-Paule Voisin Dambry,  
Présidente du Centre de la Justice Amiable de Dieppe  
07 86 87 00 02 - [mp.dambry@orange.fr](mailto:mp.dambry@orange.fr)

2<sup>ème</sup> édition  
Du 1<sup>er</sup> au 16 octobre 2020

## **— Octobre 2020, deuxième édition d'Octobre, mois de la justice amiable** **Une initiative normande pour promouvoir les modes amiables de règlement des différends et former les professionnels de justice.**

En 2019, la première édition d'Octobre, mois de la justice amiable réunissait plus de 320 avocats hauts-normands, soit près de 30% des effectifs des Barreaux de Dieppe, Evreux, Le Havre et Rouen. En 2020, malgré les difficultés liées au Coronavirus, les Centres de médiation et de justice amiable de ces 4 barreaux maintiennent l'événement dont la pertinence se justifie avec plus d'acuité encore !

En 2020 l'institution judiciaire, déjà habituellement à bout de souffle, a subi un KO technique. Les justiciables et les acteurs économiques, déjà aux prises avec des soucis majeurs de sécurité sanitaire pour certains et de survie pour d'autres, n'ont ni les moyens ni l'énergie d'assumer en sus l'aléa judiciaire et le temps du procès. En présence de conflits, ils demanderont des réponses rapides, sécurisées et auxquelles ils seront étroitement associés.

C'est aussi en 2020 que la réforme de la procédure civile a imposé, à peine d'irrecevabilité, un préalable obligatoire de mode amiable de résolution de certains conflits avant toute saisine en justice. Nul doute que ce principe va se généraliser à d'autres contentieux dans un proche avenir.

*« Nous avons à cœur de préparer les avocats à être force de proposition durant cette phase éminemment délicate. Les avocats sont déjà très concurrencés. Ils ont pourtant tous les atouts pour se démarquer, mais l'opinion publique continue à les cantonner au procès. Le choix de nos actions de 2020 a pour objectif de changer cette image au sein de la profession mais aussi en-dehors, notamment dans les entreprises.»*

**Marie-Paule Voisin Dambry**, Présidente du Centre de la Justice Amiable de Dieppe, **Laurence de Palma**, Présidente du Centre de la Médiation du Barreau d'Evreux, **Agnès Chanson**, Présidente du Centre de Justice Amiable du Havre, **Eric Baudeau**, Président du Centre de Médiation du Barreau de Rouen

### **Des moments d'échanges pluridisciplinaires et protéiformes**

Sous forme de conférences, débats ou ateliers pratiques, ces formations mettent à l'honneur toutes les pratiques de la justice amiable : la médiation, le droit collaboratif, les procédures participatives, etc. Avocats, magistrats, étudiants, professionnels de justice mais aussi assureurs en protection juridique ou chefs d'entreprise sont invités à y participer. Plusieurs actions pourront d'ailleurs être suivies à distance.

#### **Au programme :**

- « Regard du psychologue sur la résolution amiable du conflit-action en Droit de la famille » le 07/10 au Havre,
- « La médiation dématérialisée, une solution d'avenir ? » le 12/10 à Rouen,
- « Le rôle de l'avocat en médiation : comment bien accompagner son client ? » le 15/10 à Rouen,
- « La médiation, une opportunité pour mon entreprise ? » le 16/10 à Rouen.

Cette deuxième édition d'Octobre, mois de la justice amiable marquera également le lancement d'une nouvelle session de formation certifiante au processus collaboratif avec l'AFPC, à l'issue de laquelle les avocats participants seront habilités à pratiquer le Droit collaboratif.

### **Comment participer ?**

**Toutes les personnes intéressées peuvent s'inscrire auprès de [contact@moisdelajusticeamiable.fr](mailto:contact@moisdelajusticeamiable.fr) ou des Centres de Médiation et/ou de Justice Amiable de leur Barreau.**

**Plus d'informations :** Facebook @moisdelajusticeamiable

#### **Contact presse à Evreux :**

Laurence de Palma,  
Présidente du Centre de la Médiation du Barreau d'Evreux (Mediat'Eure)  
06 47 37 65 33 - [lp.avocat.eure@gmail.com](mailto:lp.avocat.eure@gmail.com)

2<sup>ème</sup> édition  
Du 1<sup>er</sup> au 16 octobre 2020

## **— Octobre 2020, deuxième édition d'Octobre, mois de la justice amiable** **Une initiative normande pour promouvoir les modes amiables de règlement des différends et former les professionnels de justice.**

En 2019, la première édition d'Octobre, mois de la justice amiable réunissait plus de 320 avocats hauts-normands, soit près de 30% des effectifs des Barreaux de Dieppe, Evreux, Le Havre et Rouen. En 2020, malgré les difficultés liées au Coronavirus, les Centres de médiation et de justice amiable de ces 4 barreaux maintiennent l'événement dont la pertinence se justifie avec plus d'acuité encore !

En 2020 l'institution judiciaire, déjà habituellement à bout de souffle, a subi un KO technique. Les justiciables et les acteurs économiques, déjà aux prises avec des soucis majeurs de sécurité sanitaire pour certains et de survie pour d'autres, n'ont ni les moyens ni l'énergie d'assumer en sus l'aléa judiciaire et le temps du procès. En présence de conflits, ils demanderont des réponses rapides, sécurisées et auxquelles ils seront étroitement associés.

C'est aussi en 2020 que la réforme de la procédure civile a imposé, à peine d'irrecevabilité, un préalable obligatoire de mode amiable de résolution de certains conflits avant toute saisine en justice. Nul doute que ce principe va se généraliser à d'autres contentieux dans un proche avenir.

*« Nous avons à cœur de préparer les avocats à être force de proposition durant cette phase éminemment délicate. Les avocats sont déjà très concurrencés. Ils ont pourtant tous les atouts pour se démarquer, mais l'opinion publique continue à les cantonner au procès. Le choix de nos actions de 2020 a pour objectif de changer cette image au sein de la profession mais aussi en-dehors, notamment dans les entreprises.»*

**Marie-Paule Voisin Dambry**, Présidente du Centre de la Justice Amiable de Dieppe, **Laurence de Palma**, Présidente du Centre de la Médiation du Barreau d'Evreux, **Agnès Chanson**, Présidente du Centre de Justice Amiable du Havre, **Eric Baudeau**, Président du Centre de Médiation du Barreau de Rouen

### **Des moments d'échanges pluridisciplinaires et protéiformes**

Sous forme de conférences, débats ou ateliers pratiques, ces formations mettent à l'honneur toutes les pratiques de la justice amiable : la médiation, le droit collaboratif, les procédures participatives, etc. Avocats, magistrats, étudiants, professionnels de justice mais aussi assureurs en protection juridique ou chefs d'entreprise sont invités à y participer. Plusieurs actions pourront d'ailleurs être suivies à distance.

#### **Au programme :**

- « Regard du psychologue sur la résolution amiable du conflit-action en Droit de la famille » le 07/10 au Havre,
- « La médiation dématérialisée, une solution d'avenir ? » le 12/10 à Rouen,
- « Le rôle de l'avocat en médiation : comment bien accompagner son client ? » le 15/10 à Rouen,
- « La médiation, une opportunité pour mon entreprise ? » le 16/10 à Rouen.

Cette deuxième édition d'Octobre, mois de la justice amiable marquera également le lancement d'une nouvelle session de formation certifiante au processus collaboratif avec l'AFPC, à l'issue de laquelle les avocats participants seront habilités à pratiquer le Droit collaboratif.

### **Comment participer ?**

**Toutes les personnes intéressées peuvent s'inscrire auprès de [contact@moisdelajusticeamiable.fr](mailto:contact@moisdelajusticeamiable.fr) ou des Centres de Médiation et/ou de Justice Amiable de leur Barreau.**

**Plus d'informations :** Facebook @moisdelajusticeamiable

#### **Contact presse au Havre :**

Agnès Chanson,  
Présidente du Centre de Justice Amiable du Havre  
06 80 66 15 76 - [agneschanson@outlook.fr](mailto:agneschanson@outlook.fr)

2<sup>ème</sup> édition  
Du 1<sup>er</sup> au 16 octobre 2020

## **— Octobre 2020, deuxième édition d'Octobre, mois de la justice amiable** **Une initiative normande pour promouvoir les modes amiables de règlement des différends et former les professionnels de justice.**

En 2019, la première édition d'Octobre, mois de la justice amiable réunissait plus de 320 avocats hauts-normands, soit près de 30% des effectifs des Barreaux de Dieppe, Evreux, Le Havre et Rouen. En 2020, malgré les difficultés liées au Coronavirus, les Centres de médiation et de justice amiable de ces 4 barreaux maintiennent l'événement dont la pertinence se justifie avec plus d'acuité encore !

En 2020 l'institution judiciaire, déjà habituellement à bout de souffle, a subi un KO technique. Les justiciables et les acteurs économiques, déjà aux prises avec des soucis majeurs de sécurité sanitaire pour certains et de survie pour d'autres, n'ont ni les moyens ni l'énergie d'assumer en sus l'aléa judiciaire et le temps du procès. En présence de conflits, ils demanderont des réponses rapides, sécurisées et auxquelles ils seront étroitement associés.

C'est aussi en 2020 que la réforme de la procédure civile a imposé, à peine d'irrecevabilité, un préalable obligatoire de mode amiable de résolution de certains conflits avant toute saisine en justice. Nul doute que ce principe va se généraliser à d'autres contentieux dans un proche avenir.

*« Nous avons à cœur de préparer les avocats à être force de proposition durant cette phase éminemment délicate. Les avocats sont déjà très concurrencés. Ils ont pourtant tous les atouts pour se démarquer, mais l'opinion publique continue à les cantonner au procès. Le choix de nos actions de 2020 a pour objectif de changer cette image au sein de la profession mais aussi en-dehors, notamment dans les entreprises. »*

**Marie-Paule Voisin Dambry**, Présidente du Centre de la Justice Amiable de Dieppe, **Laurence de Palma**, Présidente du Centre de la Médiation du Barreau d'Evreux, **Agnès Chanson**, Présidente du Centre de Justice Amiable du Havre, **Eric Baudeau**, Président du Centre de Médiation du Barreau de Rouen

### **Des moments d'échanges pluridisciplinaires et protéiformes**

Sous forme de conférences, débats ou ateliers pratiques, ces formations mettent à l'honneur toutes les pratiques de la justice amiable : la médiation, le droit collaboratif, les procédures participatives, etc. Avocats, magistrats, étudiants, professionnels de justice mais aussi assureurs en protection juridique ou chefs d'entreprise sont invités à y participer. Plusieurs actions pourront d'ailleurs être suivies à distance.

#### **Au programme :**

- « Regard du psychologue sur la résolution amiable du conflit-action en Droit de la famille » le 07/10 au Havre,
- « La médiation dématérialisée, une solution d'avenir ? » le 12/10 à Rouen,
- « Le rôle de l'avocat en médiation : comment bien accompagner son client ? » le 15/10 à Rouen,
- « La médiation, une opportunité pour mon entreprise ? » le 16/10 à Rouen.

Cette deuxième édition d'Octobre, mois de la justice amiable marquera également le lancement d'une nouvelle session de formation certifiante au processus collaboratif avec l'AFPC, à l'issue de laquelle les avocats participants seront habilités à pratiquer le Droit collaboratif.

### **Comment participer ?**

**Toutes les personnes intéressées peuvent s'inscrire auprès de [contact@moisdelajusticeamiable.fr](mailto:contact@moisdelajusticeamiable.fr) ou des Centres de Médiation et/ou de Justice Amiable de leur Barreau.**

**Plus d'informations :** Facebook @moisdelajusticeamiable

#### **Contact presse à Rouen :**

Eric Baudeau,  
Président du Centre de Médiation du Barreau de Rouen  
06 61 98 54 01 - [eric.baudeau@gmail.com](mailto:eric.baudeau@gmail.com)